

Le retour des battues aux loups du 19ème siècle !

Communiqué de Presse ASPAS, FERUS, LPO, SFEPM, WWF, FNE du 17 septembre 2013

Le ministère de l'Environnement [autorise les chasseurs des Alpes-Maritimes et du Var à tuer des loups au cours de leurs battues au « gibier » dans les secteurs concernés par des arrêtés de « tir de prélèvement »](#), sans aucun encadrement officiel.



Y a-t-il encore un ministère de l'écologie en France ?

L'autorisation des battues aux loups est une régression d'un siècle et un coup de poignard dans le dos de la protection de la biodiversité. L'Etat piétine son propre Plan loup 2013-2017 signé en mars dernier, bafoue la protection légale de l'espèce, et s'assoit sur les engagements européens de la France. Nous demandons au Président de la République l'annulation immédiate de cette mesure extrêmement grave et irrecevable juridiquement.

Des destructions incontrôlées

Le Plan loup, déjà défavorable à l'espèce, fixait un plafond de 24 loups pouvant être tués pour l'année en cours. Ce nombre maximal est immédiatement devenu un objectif à atteindre pour les pouvoirs publics et pour certains politiques proches des milieux agricoles. Le constat est déjà fait que ces tirs ne solutionnent rien. Les battues de chasseurs non encadrés sont en plus la porte ouverte à toutes les dérives, alors que les tirs sont déjà mal maîtrisés : une louve allaitant 5 louveteaux a été abattue, un loup a été tiré par des chasseurs sans que son cadavre ait été retrouvé. Il est évident que plusieurs loups pourront être tués ou blessés au cours d'une battue sans qu'on le sache, et sans qu'on puisse avoir aucun contrôle.

Le loup ne doit pas être instrumentalisé contre l'intérêt général

Alors que la seule solution viable à long terme passe par un gardiennage efficace des troupeaux et une remise en cause des conduites pastorales inadaptées, le gouvernement s'attaque au loup pour donner des gages aux lobbies de la chasse et de l'agriculture. La filière ovine est économiquement en difficulté. Si la société française fait le choix de maintenir l'élevage ovin en le soutenant avec de l'argent public, on est en droit d'attendre que cette activité soit mise en oeuvre de façon compatible avec les enjeux du 21ème siècle, et avec les attentes de la société en matière de protection de la biodiversité.

- ASPAS, Pierre Athanaze
- FERUS, Jean-François Darmstaedter
- LPO, Marie-Paule de Thiersant
- SFEPM, Pierre Rigaux
- WWF, Jean-Christophe Poupet
- FNE, J.-D. Abel

Source : Communiqué de presse du 17 septembre 2013 <http://loup.org/spip/Le-retour-des-battues-aux-loups-du,1151.html>